



CP
CE1

Nom de l'enfant : _____
Child's name

Prénom de l'enfant : _____ Né(e) le : ____/____/____
Child's first name Birthday

Classe 2023 -2024 : _____

Nom du responsable : _____
Name of child's legal guardian

Prénom du resp. : _____ Tél. : ____/____/____/____/____
First name of child's legal guardian

E-Mail : _____@_____ Adresse : _____

Allocataire CAF 74 ; N° d'allocataire : _____ Quotient Familial 2024 : _____

Rappel des modalités d'inscription

1. Depuis le 1er septembre 2023, vous constaterez l'application d'une nouvelle politique tarifaire solidaire, avec l'apparition de nouveaux quotients familiaux.
2. La priorité est donnée aux inscriptions à la semaine, et aux résidents de la Communauté de Communes (Servoz - Les Houches – Chamonix - Vallorcine). Les inscriptions à la demi-journée n'existent pas sur les vacances scolaires. Aucun dossier ne sera accepté avant la date d'ouverture des inscriptions. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter.
3. Pour les enfants à particularité, une rencontre avec la famille est requise avant toute inscription. Merci de bien vouloir prendre obligatoirement contact auprès de la MJC (04.50.53.12.24 ou accueil@mjchamonix.org) avant le démarrage des inscriptions.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Formulaires disponibles à l'accueil de la MJC ou sur www.mjchamonix.org)

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Fiche sanitaire dûment remplie et signée ainsi que la photocopie des pages vaccination du carnet de santé ;
- Notification année 2024 des droits et paiement de la CAF Haute-Savoie sur laquelle apparaît le quotient familial (document disponible sur www.caf.fr) ou, à défaut, une copie du dernier avis d'imposition.

Dans le cas où les documents ne seraient pas correctement complétés et les pièces administratives demandées non fournies, la MJC de Chamonix ne traitera pas le dossier.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ, sauf cas de force majeure justifié.

Je soussigné(e) _____

- m'engage à respecter les modalités d'inscription et le règlement intérieur de la MJC conformément aux décisions de son CA.
- autorise le directeur et le service administratif de la MJC à consulter nos données personnelles sur le site internet mis en place par la CAF pour le calcul du tarif pour la garde de nos enfants.

À Chamonix le _____

Signature :



Vacances d'été 2024

ACCUEIL DE LOISIRS JACQUES BALMAT - PRIMAIRES

	Centre
L 08 juillet	
M 09 juillet	
M 10 juillet	
J 11 juillet	
V 12 juillet	

	Centre	Camps
L 15 juillet		
M 16 juillet		
M 17 juillet		
J 18 juillet		
V 19 juillet		

	Centre
L 22 juillet	
M 23 juillet	
M 24 juillet	
J 25 juillet	
V 26 juillet	

	Centre
L 29 juillet	
M 30 juillet	
M 31 juillet	
J 01 août	
V 02 août	

	Centre	Camps
L 05 août		
M 06 août		
M 07 août		
J 08 août		
V 09 août		

	Centre
L 12 août	
M 13 août	
M 14 août	
J 15 août	FÉRIÉ
V 16 août	

	Centre
L 19 août	
M 20 août	
M 21 août	
J 22 août	
V 23 août	

	Centre
L 26 août	
M 27 août	
M 28 août	
J 29 août	
V 30 août	

Quotients

Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
de 0 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1200	de 1201 à 1400	de 1401 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2200	> 2201

Tarifs Communauté de Communes	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Forfait semaine 5 jours	89,50	103,50	112,50	119,00	129,00	137,00	145,00	154,00
Forfait dégressif 2e, 3e semaine et semaine 15/08 - 5 jours	80,60	93,20	101,30	107,10	116,10	123,30	130,50	138,60
Forfait dégressif 4ème semaine et plus	71,60	82,80	90,00	95,20	103,20	109,60	116,00	123,20
Tarif Journée occasionnelle	26,90	31,10	33,80	35,70	38,70	41,10	43,50	46,20
Supplément camp	44,80	51,80	56,30	59,50	64,50	68,50	72,50	77,00
Tarifs Hors Communauté de Communes	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Forfait semaine 5 jours	98,50	113,90	123,80	130,90	141,90	150,70	159,50	169,40
Forfait dégressif 2ème et 3ème semaine - 5 jours	88,60	102,50	111,40	117,80	127,70	135,60	143,60	152,50
Forfait dégressif 4ème semaine et plus	78,80	91,10	99,00	104,70	113,50	120,60	127,60	135,50
Tarif Journée occasionnelle	29,50	34,20	37,10	39,30	42,60	45,20	47,90	80,80
Supplément camp	49,20	56,90	61,90	65,50	71,00	75,40	79,80	84,70
ADHESION du 01 juin 2024 au 31 mai 2025	10,5							

TOTAL À RÉGLER :

Chèques : 1: _____ 2: _____ 3: _____
 ANCV: _____
 Carte Bleue: _____
 Espèces (50€ max): _____
 Bons CAF: _____

Reçu sur demande